

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTLER, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.

MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 81 /2001

OBJET : CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN

Marché négocié d'assistance à l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion du Centre

Le Président informe le Bureau que suite à la consultation engagée en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein, cinq candidats avaient fait parvenir une offre : Carré Blanc, RSCG, Publicis-Kouffra, Agence Bayle (France) et Hepp (Allemagne).

Ces offres ont été analysées par la commission « promotion » du groupe de pilotage qui a auditionné trois candidats (RSCG, Bayle et Publicis Kouffra) et qui propose de retenir l'Agence BAYLE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'Agence BAYLE COMMUNICATION pour la réalisation de la mission d'assistance et de conception pour la promotion du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein au prix de 45 734,55 €, soit 299 999 F H. T. dont les missions seront :

. l'établissement des principes de communication avec la création d'une charte graphique avec logo et signature, la rédaction générique, la réalisation d'un plan global transfrontalier, la création de l'iconographie de base

. l'élaboration des outils de communication avec la conception d'un document d'appel, la conception d'affiches villes (ou encarts presse), la conception d'un guide pratique, la création de messages radio, la création d'un dossier de presse, la création graphique d'un outil de promotion du

centre de ressources et l'élaboration d'une signalétique des sites partenaires

. la mise en place d'un plan de marketing transfrontalier

. l'assistance technique pour la réalisation des documents et supports

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'L' and 'G'.

